



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

1^{re} séance plénière
Mardi 16 septembre 1997, à 15 heures
New York

Documents officiels

Le Président temporaire : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la cinquante-deuxième session par le Président de la délégation de la Malaisie

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :
Je déclare ouverte la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :
Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous commémorions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de la paix au sein des nations et des peuples et entre eux.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Point 122 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/52/350)

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :
Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/52/350, qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 12 États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur la proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

En conséquence, je propose que, pour la cinquante-deuxième session, l'Assemblée nomme les neuf pays suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Argentine, Barbade, Bhoutan, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Norvège, Zambie.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président de l'Assemblée générale

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, doit être élu parmi les représentants des États d'Europe orientale.

À cet égard, le Président du Groupe des États d'Europe orientale m'a informé que ce groupe appuie la candi-

dature de S. E. M. Hennadiy Udovenko, de l'Ukraine, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare donc S. E. M. Hennadiy Udovenko, de l'Ukraine, élu Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale par acclamation.

Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Hennadiy Udovenko et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du Protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Hennadiy Udovenko assume la présidence.

Déclaration de M. Hennadiy Udovenko, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur et un privilège pour moi que d'être élu Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis très reconnaissant aux États Membres, et en particulier aux membres du groupe régional des pays d'Europe orientale, d'avoir appuyé ma candidature. Cet appui, selon moi, est avant tout une pleine reconnaissance du rôle actif que mon pays, l'Ukraine, joue à l'Organisation des Nations Unies dans les affaires mondiales.

Je voudrais adresser mes remerciements tout particuliers à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour sa remarquable contribution au renforcement du rôle de l'Assemblée générale au cours de sa présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, Kofi Annan, dont les efforts courageux visant à réformer cette Organisation méritent non seulement des éloges, mais aussi, et cela est très important, des actes et un soutien.

Le fait que le représentant d'une nouvelle démocratie qui traverse une période de réformes sociales, économiques et politiques fondamentales, soit devenu le Président de l'Assemblée générale, à l'heure où la question de la réforme de l'Organisation est prioritaire à son ordre du jour, a valeur de symbole. Je pense que la longue tradition de participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies et les réformes actuellement en cours en Ukraine constituent une

expérience qui enrichira la contribution de la présidence aux travaux de l'Assemblée générale. Je compterai sur la compréhension, les conseils et l'appui des membres dans mes efforts pour mener l'Assemblée générale dans la direction que nous nous efforçons tous de suivre.

Depuis la proclamation de son indépendance en 1991, l'Ukraine a réussi à s'assurer une place sur la carte politique du monde et s'est déjà avérée être un facteur manifeste de stabilité et de sécurité régionales. En éliminant le troisième arsenal d'armes nucléaires du monde et en signant récemment un certain nombre de traités bilatéraux fondamentaux avec ses voisins et la Charte sur un partenariat spécial avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Ukraine a apporté une contribution fondamentale au renforcement de la sécurité européenne et mondiale, contribuant ainsi de manière concrète à la mise en oeuvre des nobles buts inscrits dans la Charte des Nations Unies.

L'Ukraine a été l'un des membres fondateurs des Nations Unies et a toujours accordé une importance particulière aux activités de l'Organisation. Aujourd'hui, l'Ukraine non seulement s'associe aux autres États pour appuyer le processus de réforme de l'ONU, mais elle est aussi disposée à n'épargner aucun effort pour bâtir un large consensus sur le meilleur moyen de traduire les propositions existantes en actes concrets. Pour un certain nombre de raisons historiques complexes, il a fallu des décennies avant que mon pays devienne un véritable membre indépendant de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Ukraine se réjouit à la perspective d'assumer de plus grandes responsabilités et de s'engager plus avant dans les travaux visant à la réalisation complète et effective des buts et principes des Nations Unies.

Le processus de mondialisation exige de notre part des actions conjointes dans pratiquement tous les domaines de l'activité humaine. Aucune nation ne peut se sentir en sécurité si elle se retrouve seule pour faire face à des défis nouveaux.

En fait, la notion même de sécurité internationale a connu des changements très importants depuis la fin de la guerre froide. La paix et la sécurité sont davantage menacées aujourd'hui par des troubles civils et ethniques internes, le terrorisme international et la prolifération des armes et des matières nucléaires que par la possibilité d'une guerre entre États, sans parler d'une guerre nucléaire. Les tendances récentes des relations internationales montrent que ces menaces ne disparaîtront pas automatiquement et qu'elles exigeront par conséquent une attention prioritaire de la part des Nations Unies.

Les problèmes économiques et sociaux engendrent les mêmes conséquences universelles pour tous les pays. C'est la principale conclusion tirée de plusieurs conférences mondiales importantes tenues ces dernières années. Un grand nombre de nations doivent faire face à une pauvreté de plus en plus persistante, une corruption destructrice, à des violations des droits de l'homme, au crime organisé, au trafic illicite des drogues. Très souvent, les problèmes associés au sous-développement se traduisent en questions de sécurité internationale.

Les problèmes environnementaux actuels exigent également une attention accrue de notre part. La durabilité de l'écosystème tout entier est menacée par une exploitation irresponsable et une mauvaise gestion de la nature, ce qui représente une menace grave pour notre bien-être commun. Le triste exemple en est la catastrophe de Tchernobyl. Elle a eu lieu sur le territoire de mon pays, où, pour citer l'Apocalypse selon Saint Jean,

«Alors tomba du ciel un grand astre, ... sur le tiers des fleuves». (*La Bible, Apocalypse 8,10*)

Bien que cette catastrophe se soit produite il y a plus de 10 ans, l'astre cruel de Tchernobyl plane toujours sur le monde, tel une épée de Damoclès, en guise de sinistre avertissement pour chacun d'entre nous.

Récemment, les Nations Unies ont fait l'objet de vives critiques qui n'étaient pas toute injustifiées. Toutefois, en dépit de toutes ses insuffisances, l'Organisation reste un mécanisme unique et indispensable pour faire face aux défis nouveaux et régler les problèmes liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion de la croissance économique et du développement durable, aux droits de l'homme, à la justice et au droit international, au désarmement, à la prévention des crimes et à la lutte contre le terrorisme international. Par définition, les Nations Unies possèdent les capacités uniques permettant d'établir des normes internationales acceptées et de réaliser un consensus mondial sur les problèmes les plus urgents qui touchent le destin commun de l'humanité tout entière.

Je ne veux pas faire l'éloge des succès de l'Organisation. Je ne veux pas non plus critiquer l'ONU pour ce qu'elle n'a pas pu réaliser. La critique doit céder la place à un travail constructif visant à réformer l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'agit là d'une tâche énorme, mais elle doit être réalisée si les objectifs de l'Organisation ont un sens véritable pour tous les États Membres. Il semble qu'il y ait un très large consensus sur les grands problèmes et les grandes tâches qui nous attendent. Je suis convaincu

que cette unité de vue devrait faciliter la mise en place d'un consensus sur le meilleur moyen d'adapter notre Organisation à l'environnement international en constante évolution.

Je crois que la philosophie de cette présidence reposera sur les fondations solides posées par mes prédécesseurs. Ses principes directeurs devraient être l'efficacité, la transparence et la démocratisation de l'Organisation, notamment dans son processus de prise de décisions. Il y a, cependant, deux autres éléments essentiels qu'il convient d'ajouter à la liste : le réalisme et la responsabilité.

Nul obstacle grave n'empêche l'ONU de devenir ce qu'elle devrait être et ce que nous, ses États Membres, souhaiterions qu'elle soit, afin de l'empêcher de devenir un monument historique au milieu d'un monde changé et transformé. En 1945, nous avons créé cette Organisation pour unir les nations dans leur aspiration à la paix et à la sécurité. Il est opportun d'unir de nouveau les Nations Unies au moment où nous luttons pour réaliser un avenir meilleur et plus prometteur.

Le programme de réformes présenté par le Secrétaire général est une base solide pour les futurs débats de l'Assemblée générale. Cette question sera au centre de la présente session, et j'ai l'intention d'appuyer tous les efforts qui seront faits pour faciliter le processus de réforme et forger un large consensus permettant d'unir les États Membres dans ces efforts. À cet égard, l'Assemblée générale devrait se pencher tout particulièrement sur l'adoption du cadre convenant le mieux à l'examen du programme de réformes du Secrétaire général.

Parmi les questions qui ont reçu un appui considérable de la part des États Membres se trouve le renforcement du rôle de l'Assemblée générale. Le moment est venu de prendre la pleine mesure du potentiel de l'Assemblée générale et de l'exploiter comme il convient. Cette question a été examinée d'une manière approfondie par le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. La mise en oeuvre de ses recommandations devrait commencer à la présente session.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, j'ai l'intention d'examiner les possibilités qui s'offrent de trouver les mécanismes adaptés à une coordination étroite et un fonctionnement intégré entre les principaux organes tels que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, et, bien sûr, le Secrétaire général.

Les années antérieures ont permis d'assister à une augmentation considérable du nombre des Membres des Nations Unies et à des changements importants dans les relations internationales. C'est pourquoi nous sommes confrontés au besoin d'élargir le Conseil de sécurité pour en améliorer le caractère représentatif et de réviser ses méthodes de travail et autres questions liées à son fonctionnement pour renforcer sa transparence, ses capacités et son efficacité. À mon avis, les principes de l'égalité souveraine de tous les États Membres et de la représentation géographique équitable, en tenant dûment compte des intérêts de tous les groupes régionaux et de la contribution des Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales, devraient orienter nos travaux de réforme du Conseil de sécurité.

En même temps, il est nécessaire d'éviter les situations où le travail que nous accomplissons eu égard à d'autres questions liées à la réforme de l'ONU risque de devenir l'otage d'une divergence de vues sur l'élargissement du Conseil de sécurité. En ma qualité de Président de la présente Assemblée générale, j'ai l'intention de ne rien ménager pour obtenir un débat constructif sur cette question.

Assurer la viabilité financière de l'ONU est une condition fondamentale pour favoriser le succès de la réforme. Malgré des remarquables efforts faits récemment à cet égard, les problèmes auxquels nous nous heurtons dans le domaine financier demeurent sans solution.

À mon avis, les conditions permettant de trouver une issue à la situation financière précaire de l'ONU commencent à prendre forme. Sur notre recommandation, le Secrétaire général devrait améliorer la gestion et la structure de l'Organisation dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de réformes proposé. À son tour, le processus de réforme serait considérablement facilité si un accord sur le prochain barème des contributions pouvait être réalisé cette année. Nous devons faire preuve de volonté politique et d'une attitude coopérative.

Nous savons tous combien il est difficile d'essayer de réparer un véhicule qui est en mouvement. Toutefois, la présente session ne peut pas se permettre de surseoir à l'accomplissement des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Au cours des 12 prochains mois, nous aurons à faire face à un vaste ordre du jour portant sur toute une gamme de questions politiques, économiques, sociales, humanitaires et de désarmement ainsi que sur des questions juridiques, administratives et budgétaires. Nous devons partir de l'hypothèse réaliste selon laquelle le renforcement du fonctionnement de l'ONU, s'il

aboutit, nous aidera dans ces différentes tâches et renforcera la volonté de la communauté internationale de recourir davantage aux services de l'ONU. Par conséquent, en portant son attention sur des questions pratiques, l'Assemblée générale devrait tenir compte de la nécessité de réévaluer davantage les réalités d'aujourd'hui afin de définir les stratégies, les concepts et les procédures appropriés dans tous les domaines d'activité de l'ONU.

La diplomatie préventive est devenue une priorité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pouvons-nous affirmer que l'ONU utilise comme il convient tous les instruments dont elle dispose et que les ressources allouées sont suffisantes pour assurer le succès des mesures préventives? Si le crime international et le trafic illicite des drogues représentent une menace de plus en plus grande pour les économies nationales et les institutions démocratiques, quelle part de responsabilité devrait exactement revenir à l'ONU pour que sa contribution à la lutte contre ces maux et contre d'autres permette d'atteindre les résultats escomptés? Comment l'ONU doit-elle faire face aux problèmes épineux liés au nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées qui sont victimes de la violence?

Les graves problèmes des pays les moins avancés restent inscrits à l'ordre du jour de l'ONU. Quelles autres mesures pouvons-nous prendre pour montrer que nous entendons régler ces problèmes? En sommes-nous capables et le voulons-nous? Quels sont les meilleurs mécanismes possibles qui s'offrent à l'ONU pour oeuvrer de concert avec les organisations non gouvernementales afin que nos activités touchent de plus près la société civile?

Cette liste de questions est très loin d'être exhaustive. Toutefois, les examiner toutes et obtenir les réponses attendues, quelle que soit leur complexité apparente, permettra dans une large mesure de déterminer l'efficacité de la réforme de l'ONU, si nous sommes guidés par le réalisme et le sens des responsabilités dans sa mise en oeuvre.

Je suis convaincu que nous avons tous nos propres vues sur ces questions. Partageons-les, et tâchons de trouver un dénominateur commun. Je saisis cette occasion pour rappeler à tous les États Membres que le succès de la réforme dépend à présent de leur sagesse politique et de

leur volonté d'agir rapidement, de manière constructive et décisive.

La présente session de l'Assemblée générale remplit toutes les conditions pour devenir une session historique. Au cours des prochains mois, nous aurons la possibilité de revitaliser cette Organisation universelle et de la rendre plus apte à relever les défis toujours plus nombreux.

Je suis fermement convaincu que nous disposons d'un pouvoir suffisant pour faire de la présente session un moment décisif qui marquera le début d'une nouvelle ère dans l'histoire de cette Organisation. Le célèbre moraliste français, La Rochefoucauld, avait raison de dire que parfois nous avons plus de pouvoir que de volonté et que, très souvent, nous considérons que des choses sont impossibles à réaliser afin de trouver un prétexte pour ne pas agir conformément à nos capacités.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, j'entends encourager un débat orienté vers l'action eu égard aux mesures et propositions qui englobent la réforme du système des Nations Unies. En ma qualité de diplomate — et de collègue — qui a consacré une large part de sa carrière professionnelle à travailler avec les Nations Unies, je voudrais être le témoin d'un moment qui fera date dans l'histoire de cette Organisation.

Il y a plusieurs années, parlant de manière figurative à propos du travail ardu de ceux qui avaient choisi la voie du changement, l'éminent poète ukrainien Ivan Franko a dit :

(L'orateur poursuit en ukrainien)

«Démolissez ce rocher! Que ni la fatigue, ni le climat, ni la soif, ni la faim ne vous détournent de cette tâche.»

(L'orateur reprend en anglais)

Je vous invite donc tous à vous consacrer avec dévouement à une tâche ardue. Nous réussirons si nous oeuvrons de concert.

La séance est levée à 15 h 30.